(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 096 748**
B1

(12) # FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45) Date de publication du fascicule du brevet: **26.11.86**

(51) Int. Cl.⁴: **B 65 D 81/32**

(21) Numéro de dépôt: **83104523.2**

(22) Date de dépôt: **07.05.83**

(54) **Récipient composite.**

(30) Priorité: **04.06.82 CH 3459/82**

(43) Date de publication de la demande:
28.12.83 Bulletin 83/52

(45) Mention de la délivrance du brevet:
26.11.86 Bulletin 86/48

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(56) Documents cité:
FR-A-1 100 325
FR-A-1 562 697
FR-A-1 577 973
FR-A-2 196 274
GB-A-1 093 198

(73) Titulaire: **SOCIETE DES PRODUITS NESTLE S.A., Case postale 353, CH- 1800 Vevey (CH)**

(72) Inventeur: **Ackermann, Horst Wilhelm, Chemin de la Dame 15, CH- 1350 Orbe (CH)**
Inventeur: **Guays, Jean- Pierre, 48, Cockney Hill Tilehurst, Reading Berkshire (GB)**

EP 0 096 748 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

LIBER, STOCKHOLM 1986

Description

La présente invention concerne un récipient plus particulièrement destiné à recevoir séparément deux produits différents, selon le préambule de la revendication 1.

Un tel récipient est connu du brevet FR 1577 973 concernant un récipient composite permettant de recevoir et de conserver stérilement et séparément des produits, en particulier des produits pharmaceutiques. Ce récipient est apte seulement à permettre le mélange d'un liquide avec un solide ou de deux liquides, car il nécessite une agitation pour mêler les deux composants. Ce récipient n'est pas utilisable dans le domaine alimentaire pour le mélange de produits plus visqueux.

Dans la distribution de produits alimentaires par exemple, il est parfois désirable d'emballer séparément deux produits dans un même emballage pour éviter la réaction de l'un avec l'autre avant consommation. Il en est ainsi dans certains cas des fruits et des produits laitiers. Par la suite, les deux produits peuvent être mélangés, mais cela ne va pas toujours sans débordements, coulures et autres désagréments.

Le problème est de faciliter le mélange des deux produits primitivement séparés dans deux récipients distincts, un extérieur et un intérieur.

Selon l'invention, le récipient intérieur est suspendu dans le récipient extérieur par un organe souple disposé à la partie supérieure dudit récipient intérieur et susceptible de s'effacer.

D'autres particularités de l'invention apparaissent dans les revendicaitons dépendantes.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La Figure 1 est une coupe axiale du récipient composite.

La Figure 2 est une vue de dessus du même récipient.

Au dessin, 1 est un récipient extérieur comportant une bordure conique 2. Un récipient intérieur 4 plus petit est placé dans le récipient extérieur, de telle sorte qu'il puisse coulisser dans ce dernier. La paroi latérale 3 du récipient extérieur comporte des cannelures qui ménagent des canaux entre les deux récipients.

En variante, le récipient intérieur est cannelé et l'autre lisse, ou les deux sont cannelés, ou les deux sont lisses et les parois latérales sont séparées par un espace.

Le récipient intérieur comporte des pattes souples 5 et 6 par lesquelles il est suspendu dans le récipient extérieur. Le récipient intérieur 4 étant moins profond que le récipient extérieur 1, il y a un espace entre le fond des deux récipients.

Dans une forme d'exécution préférée, le fond 7 du récipient intérieur est de forme générale conique, le fond du récipient extérieur étant de forme semblable. En variante, le fond est bombé vers le haut.

Le récipient intérieur et le récipient extérieur sont fermés de manière conventionnelle par un opercule 8 collé sur le bord du récipient extérieur.

A titre d'exemple, le récipient intérieur 4 est rempli d'un produit laitier tel que du yaourt et l'espace compris entre le fond 7 du récipient intérieur et le fond du récipient extérieur est rempli de crème fouettée.

Pour le mélange et la consommation du contenu, le consommateur enlève d'abord l'opercule 8, puis il plonge une cuillère dans le récipient intérieur jusqu'à ce que celle-ci rencontre le fond 7; sa forme conique guide l'extrémité de la cuillère vers le centre. En continuant à pousser vers le bas avec la cuillère, les pattes 5 et 6 cèdent, se rabattent vers l'intérieur et le récipient intérieur descend. Ce faisant, la crème fouettée contenue dans le bas du récipient extérieur monte par les cannelures des parois 3 du récipient extérieur, puis tombe dans le récipient intérieur sur le yaourt. Lorsque le récipient intérieur a atteint le fond du récipient extérieur, le yaourt est surmonté de crème fouettée, et prêt à la consommation.

Revendications

1. Récipient composite pour produits alimentaires comprenant un récipient extérieur et un récipient intérieur, dans lequel le récipient intérieur est moins profond que le récipient extérieur, la forme du fond desdits récipients intérieur et extérieur est similaire, un passage est ménagé entre le récipient intérieur et le récipient extérieur, caractérisé en ce que le récipient intérieur est suspendu dans le récipient extérieur par un organe souple disposé à la partie supérieure dudit récipient intérieur et susceptible de s'effacer.

2. Récipient selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'organe de suspension est une patte souple.

3. Récipient selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le récipient extérieur comporte des cannelures intérieures.

4. Récipient selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le récipient intérieur comporte un fond convexe.

5. Récipient selon la revendication 4, caractérisé par le fait que le fond est de forme conique.

Claims

1. A composite container for food products, comprising an outer container and an inner container, wherein the inner container is less deep than the outer container, the shape of the bottom of said inner and outer containers being similar, a passage being provided between the inner container and the outer container, characterized in that the inner container is

suspended in the outer container by a flexible means disposed at the upper part of said inner container and adapted to be readily collapsed.

2. A container according to claim 1, characterized in that the suspension means is a flexible tab.

3. A container according to claim 1, characterized in that the outer container is provided with internal channels.

4. A container according to claim 1, characterized in that the inner container is provided with a convex bottom.

5. A container according to claim 4, characterized in that the bottom is conical in shape.

Patentansprüche

1. Zusammengesetzter Behälter für Nahrungsmittelprodukte, umfassend einen Außenbehälter und einen Innenbehälter, wobei der Innenbehälter weniger tief als der Außenbehälter ist, die Bodenform des genannten Innenbehälters bzw. Außenbehälters ähnlich ist, und wobei ein Durchgang zwischen dem Innenbehälter und dem Außenbehälter geschaffen wird, dadurch gekennzeichnet, daß der Innenbehälter in dem Außenbehälter mittels eines biegsamen Organs aufgehängt ist, welches Organ an dem Oberteil des genannten Innenbehälters angeordnet ist und welches geeignet ist, zum Zurücktreten gebracht zu werden.

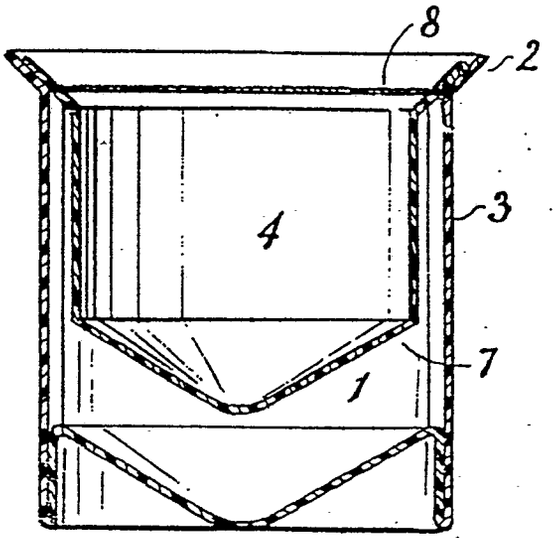
2. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Aufhängeorgan ein biegsamer Lappen ist.

3. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Außenbehälter Innenrillen aufweist.

4. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Innenbehälter einen konvexen Boden aufweist.

5. Behälter nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß der Boden eine kegelförmige Gestalt hat.

Fig_1



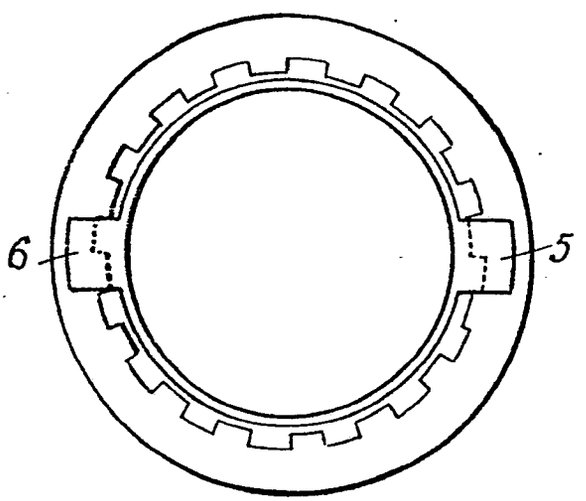


Fig_2